

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 octobre 2013**

Décision n° **B-2013-4602**

commune (s) :

objet : Fourniture de préleveurs (échantillonneurs d'eaux usées), de maintenance curative, des échanges réparations et de la location de pièces détachées et d'accessoires pour ces matériels - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 30 septembre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : jeudi 10 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, M. Bernard R., Mmes Peytavin, Frih, MM. David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Buna, Daclin (pouvoir à M. Brachet), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à Mme Besson), Mme Pédrini (pouvoir à Mme David M.), MM. Passi, Charles, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à M. Barral), Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Laurent (pouvoir à M. Darne J.), MM. Vesco, Assi.

Absents non excusés : MM. Arrue, Barge, Claisse, Rivalta, Julien-Laferrière, Lebuhotel.

Bureau du 9 octobre 2013**Décision n° B-2013-4602**

objet :	Fourniture de préleveurs (échantillonneurs d'eaux usées), de maintenance curative, des échanges réparations et de la location de pièces détachées et d'accessoires pour ces matériels - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché
service :	Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 septembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations de fourniture de préleveurs (échantillonneurs d'eaux usées), de maintenance curative, des échanges réparations et de la location de pièces détachées et d'accessoires pour ces matériels.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans.

Le marché comporterait un engagement de commande minimum de 90 000 € HT, soit 108 000 € TTC et maximum de 270 000 € HT, soit 324 000 € TTC pour la durée ferme du marché.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement de la procédure en vue de l'attribution du marché portant sur la fourniture de préleveurs (échantillonneurs d'eaux usées), de maintenance curative, des échanges réparations et de la location de pièces détachées et d'accessoires pour ces matériels.

2° - Autorise, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre par voie de marché négociée ou par la voie d'un appel d'offres aux conditions prévues à l'article 59-III du code des marchés publics, selon la décision de la commission permanente d'appel d'offres.

3° - Les offres seront jugées et classées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande ayant pour objet la fourniture de préleveurs (échantillonneurs) fixes réfrigérés et tous les actes y afférents, conformément à l'attribution de la commission d'appel d'offres pour un montant minimum de 90 000 € HT, soit 108 000 € TTC et maximum de 270 000 € HT, soit 324 000 € TTC.

5° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits à inscrire chaque année au budget annexe de l'assainissement - exercices 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 - compte 6063 de la section de fonctionnement - opération n° 2P19O2178 activité épuration en régie.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 octobre 2013.